



Comment relever le défi de la digitalisation de l'évaluation des tiers ?

Mettre en place une évaluation des tiers
efficace : **Retours d'expériences**



Sommaire

01

L'évaluation des tiers : protéger l'organisation, sécuriser la relation

1. L'évaluation des tiers, au cœur de la lutte anticorruption 5
2. Entreprises, collectivités, administrations : toutes concernées par l'évaluation des tiers ! 6
3. L'évaluation des tiers : quels enjeux ? 7

02

L'évaluation des tiers : bonnes pratiques et freins

1. L'évaluation des tiers : mode d'emploi 9
2. L'évaluation des tiers : un dispositif complexe à mettre en œuvre 13
3. L'évaluation des tiers en 5 étapes : des niveaux de complexité à chaque étape" 14

03

L'outil digital au service d'une évaluation des tiers efficace : enjeux et choix

1. Digitaliser l'évaluation des tiers : pourquoi est-ce incontournable ? 23
2. La solution Values Associates d'évaluation des tiers : performance et flexibilité 24
3. Le « no code » : réactivité, autonomie, personnalisation pour une évaluation des tiers simple et rapide ! 25



Introduction

“L'évaluation des tiers est un des huit piliers de la lutte anticorruption des organisations, régie par la loi Sapin 2. De par les liens étroits qui les unissent, la majorité des acteurs publics et privés sont impactés, directement ou indirectement. Mais, pour près de deux tiers des entreprises et collectivités, l'évaluation des tiers est la mesure anticorruption la plus complexe à mettre en place. La volumétrie et la diversité des tiers, des risques et des données à analyser inquiètent. Les tâches de pilotage et de suivi chronophages découragent. La personnalisation des procédures d'évaluation complexifie le projet. **Nos observations et retours d'expériences le démontrent : aux cinq étapes de l'évaluation des tiers**, il existe autant de procédures et de méthodes d'évaluation des tiers que d'organisations et de besoins.

La digitalisation de l'évaluation des risques lève ces freins et s'affirme comme incontournable. Avec un outil digital intuitif, l'évaluation des tiers devient simple, rapide et efficace, sans concession sur les exigences et les performances. Values Associates propose une solution innovante pour disposer d'une application totalement personnalisée et flexible en un temps record.

À travers des exemples concrets et pragmatiques, **découvrez comment construire et structurer, grâce à l'outil digital, une procédure d'évaluation des tiers performante et personnalisée.**”



L'évaluation des tiers : Protéger l'organisation, sécuriser la relation

L'évaluation des tiers, au cœur de la lutte anticorruption



L'évaluation des tiers est un des huit piliers de la loi Sapin 2. Promulguée le 9 décembre 2016, la loi n°2016-1691 "relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation économique" a fait entrer la France dans une nouvelle ère anticorruption.

L'objectif de la loi Sapin 2 ?

Lutter contre la corruption au sein des organisations publiques et privées. Concrètement, pour se protéger des risques et des comportements illégaux, certaines entreprises, collectivités et administrations ont l'obligation de déployer un programme de mise en conformité interne.

L'évaluation des tiers est aussi abordée par certaines réglementations anticorruption d'application extraterritoriale ("UK Bribery Act", "Foreign Corrupt Practices Act - FCPA") ou dans le cadre de standards internationaux reconnus (norme ISO 37001 – systèmes de management anticorruption).

Qu'est-ce que l'évaluation des tiers ?

La procédure d'évaluation des tiers consiste à estimer le niveau de risque que représente un tiers en matière de corruption. Il peut s'agir d'un partenaire, d'un fournisseur de premier rang, d'un client ou de tout autre intermédiaire (acheteur, sous-traitant, donneur d'ordre, titulaire de marchés publics, délégataire, bénéficiaire de subventions...)

À l'issue de l'évaluation, l'organisation peut décider d'engager une relation contractuelle ou commerciale avec un tiers, de poursuivre la relation en cours ou d'y mettre un terme. Elle peut aussi mettre en place des dispositifs adaptés de maîtrise des risques pour prévenir et réduire les menaces identifiées.



Entreprises, collectivités, administrations : toutes concernées par l'évaluation des tiers !

La loi restreint le champ d'application de la loi Sapin 2 à certains établissements publics et entreprises privées répondant notamment à des critères de nombre de salariés et de chiffre d'affaires. Toutefois, dans les faits, de par les liens étroits qui les unissent, la majorité des acteurs publics et privés sont impactés, directement ou indirectement. Quels que soient leur taille et leurs secteurs d'activité, toutes les organisations ont un intérêt stratégique majeur à se protéger et à s'engager dans un programme volontaire contre la corruption.

Qui est concerné directement par la loi Sapin 2 ?

Selon son article 17, la loi Sapin 2 des tiers concernent :
« Les présidents, directeurs généraux et gérants d'une société employant au moins cinq cents salariés, ou appartenant à un groupe de sociétés dont la société mère a son siège social en France et dont l'effectif comprend au moins cinq cents salariés, et dont le chiffre d'affaires ou le chiffre d'affaires consolidé est supérieur à 100 millions d'euros. »

« Les présidents et directeurs généraux d'établissements publics à caractère industriel et commercial employant au moins cinq cents salariés, ou appartenant à un groupe public dont l'effectif comprend au moins cinq cents salariés, et dont le chiffre d'affaires ou le chiffre d'affaires consolidé est supérieur à 100 millions d'euros. »

Les exigences de la loi Sapin 2 s'imposent à la société elle-même ainsi qu'à l'ensemble de ses filiales, en France et à l'étranger. Le respect des obligations est contrôlé par l'Agence Française Anticorruption (AFA).

54 %

des entreprises se considèrent exposées ou moyennement exposées au risque de corruption.



Collectivités, TPE, PME : vous n'êtes pas concernées par la loi Sapin 2 ? Pourquoi déployer un programme anticorruption volontaire et mettre en place un dispositif d'évaluation des tiers ?

- Pour rassurer vos partenaires, clients, administrés et/ou investisseurs.
- Pour garantir l'intégrité et la transparence de vos pratiques.
- Pour maintenir vos relations commerciales, stratégiques et politiques.
- Pour bénéficier d'une évaluation en tant que tiers d'une société partenaire soumise à la loi Sapin 2, dont vous êtes client, fournisseur de premier rang ou prestataire.
- Pour prouver votre bonne foi en cas d'accusation de corruption.
- Pour protéger vos dirigeants et élus.

Source : 4ème baromètre Grant Thornton – décembre 2023 – La maturité des dispositifs anticorruption (à télécharger sur <https://www.grantthornton.fr/fr/insights/articles-et-publications/2023/la-maturite-des-dispositifs-anticorruption/>)

L'évaluation des tiers : quels enjeux ?

L'évaluation des tiers protège l'organisation en matière de corruption et d'éthique. Elle permet de réduire les risques, grâce au déploiement de dispositifs de prévention et de maîtrise des risques. Elle permet d'apporter la preuve de son intégrité en cas d'accusation de corruption active ou passive.

61 %

des entreprises ont renoncé à entrer en relation ou à maintenir une relation suite à la procédure d'évaluation des tiers.

Source : 4ème baromètre Grant Thornton
Décembre 2023 – La maturité des dispositifs anticorruption (à télécharger sur Corps)

Ne pas évaluer les tiers soumet l'organisation et ses dirigeants à un risque non maîtrisé de corruption, dont les conséquences financières et personnelles peuvent être lourdes.



Quelles sont les sanctions en cas de corruption ?

Concernant la loi Sapin 2, l'article 17 reconnaît les dirigeants comme responsables de la lutte contre la corruption dans l'organisation. En cas de non application des mesures anticorruption, l'Agence Française Anticorruption (AFA) peut émettre une amende allant jusqu'à 200 000 euros pour une personne physique et un million d'euros pour une personne morale.





L'évaluation des tiers : Bonnes pratiques et freins

L'évaluation des tiers : mode d'emploi

L'évaluation des tiers consiste, pour chaque tiers identifié, à recenser et estimer les risques auxquels il expose l'organisation, notamment en matière de corruption. En fonction de la gravité et de la fréquence des menaces, l'organisation peut décider de continuer ou d'interrompre la relation ou de mettre en place des actions de remédiation (clause contractuelle sur la corruption, clause d'audit, demande de plan d'action, suivi du mode de rémunération...).

Une procédure d'évaluation des tiers consiste ainsi à collecter des informations et documents pour déterminer le niveau de risque que représente un tiers pour l'organisation, en matière de corruption afin de :

- Décider de commencer/poursuivre ou arrêter la relation avec ce tiers,
- Mettre en place les dispositifs de maîtrise des risques adéquats pour réduire les risques identifiés.

L'Agence Française Anticorruption (AFA) n'a pas élaboré de méthodologie spécifique pour l'évaluation de l'intégrité des tiers. Cependant, ses recommandations soulignent l'importance d'une approche contextuelle et flexible, adaptée aux risques spécifiques de chaque entreprise.

« La nature et la profondeur des évaluations à réaliser et des informations à recueillir sont prédéterminées en fonction des différents groupes homogènes de tiers c'est-à-dire présentant des profils de risques comparables, tels que la cartographie des risques permet de les dresser. Ainsi, les groupes de tiers jugés peu ou pas risqués pourront ne pas faire l'objet d'une évaluation ou faire l'objet d'une évaluation simplifiée tandis que les groupes les plus risqués nécessiteront une évaluation approfondie. »

Pour être pertinente, l'évaluation des tiers doit être mise à jour périodiquement, tout au long de la relation avec le tiers. **Pour évaluer ses tiers**, une organisation peut se référer aux recommandations de l'Agence Française Anticorruption (AFA) (<https://www.agence-francaise-anticorruption.gouv.fr/files/files/Recommandations%20AFA.pdf>)



Comment mettre en place un dispositif d'évaluation des tiers efficace ?

Tous les tiers ne représentent pas les mêmes risques pour l'organisation. Une granularité dans les procédures d'évaluation peut être opérée selon le niveau de risques pressenti. L'évaluation des tiers est avant tout **un dispositif adaptable en fonction du contexte de l'organisation et de ses besoins.**

Focus sur le pilotage d'un dispositif d'évaluation des tiers

01

Le **pilotage** de l'évaluation des tiers nécessite la création de tableaux de bord, adaptés aux périmètres de chaque profil.

02

Les opérationnels doivent pouvoir **suivre les actions en cours**, être notifiés des changements de statut de leurs évaluations, ou de suivre les tiers à relancer.

03

Les équipes Conformité locales doivent pouvoir **suivre l'avancement global de leur périmètre**, relancer les opérationnels en retard, tout en restant opérationnelles en étant notifiées également des validations de leur partie en attente.

04

L'équipe Conformité de l'organisation, doit pouvoir **piloter l'ensemble des périmètres** travaillant sur l'activité.

05

Dans ce contexte, **le cloisonnement des données est déterminant**. Chaque entité n'ayant pas forcément vocation à voir les évaluations de tiers réalisées par une autre entité. De la même manière, certains tiers sensibles ne doivent pas être remontés et doivent faire l'objet d'une confidentialité forte. Les alertes et tableaux de bord doivent en prendre compte.

06

Enfin, **le monitoring des tiers** doit pouvoir se faire, à l'aide des remontées faites par les outils de screening (nouveau bénéficiaire effectif à screener, nouvel événement amenant à une alerte critique, etc.).

Un processus d'évaluation des tiers est organisé généralement autour de 5 principales étapes chronologiques

01



Création du tiers / Dedoublonnage

La création du tiers, associée une étape de dédoublement afin de vérifier qu'il n'existe pas déjà d'évaluations pour ce tiers

Collecte d'informations

La collecte d'informations peut se faire via l'envoi d'un questionnaire détaillé et adapté au type de collaboration envisagée avec le tiers et/ou via un outil de screening ou des bases de données externes

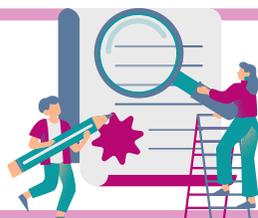
Analyse initiale

L'analyse initiale, afin de valider la nécessité de faire une évaluation complète et de collecter des informations complémentaires



02

03



Contrôles et vérifications

Les contrôles et vérifications à réaliser en complément des informations déjà recueillies

Scoring

Le scoring, qui permet de catégoriser le tiers sur un niveau de risque, et adapter le nombre et la nature des contrôles à appliquer.

Validation et signatures

La validation et les signatures, avec un système d'escalade si nécessaire en fonction du contexte et du niveau de risque

Mesures de mitigation

Les mesures de mitigation qui permettent de décrire et planifier les conditions et prérequis pour valider un tiers

Revue de conformité

La revue de conformité sur les différentes alertes remontées (par le screening, le questionnaire ou les contrôles et vérifications effectués)

04

05

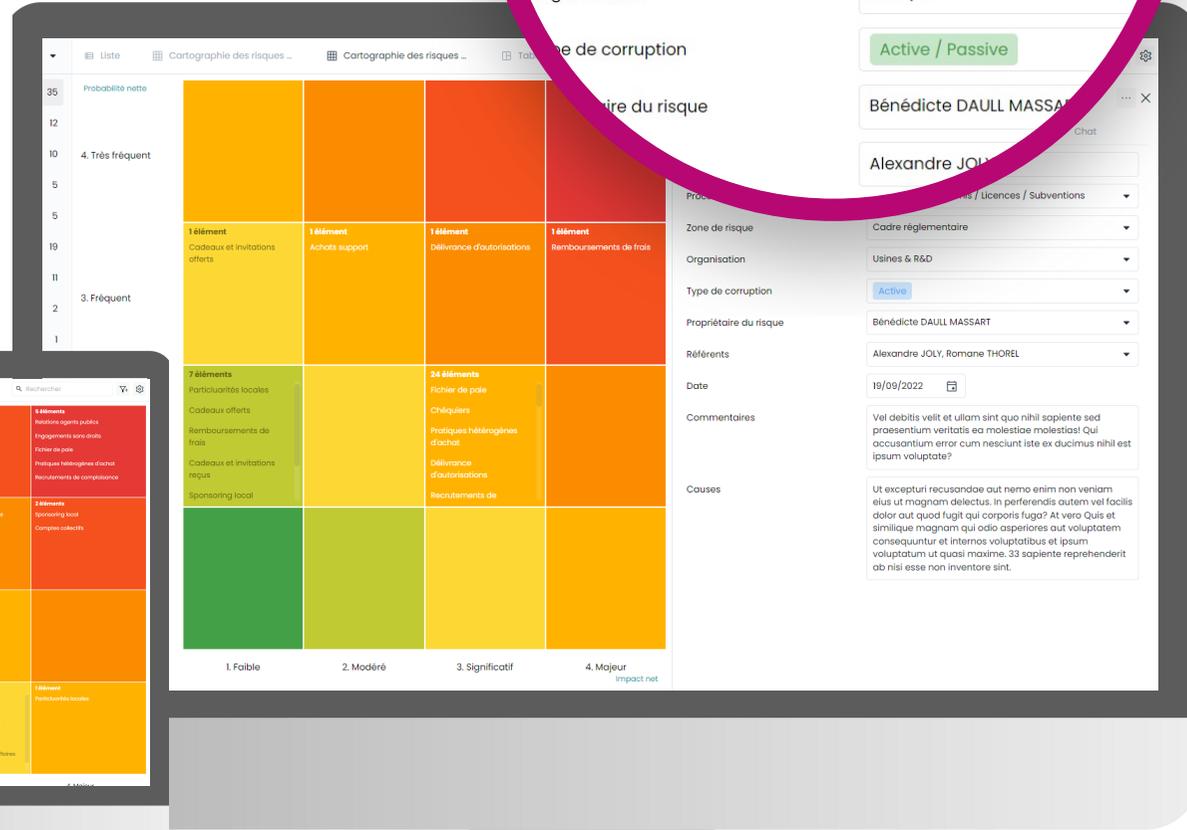
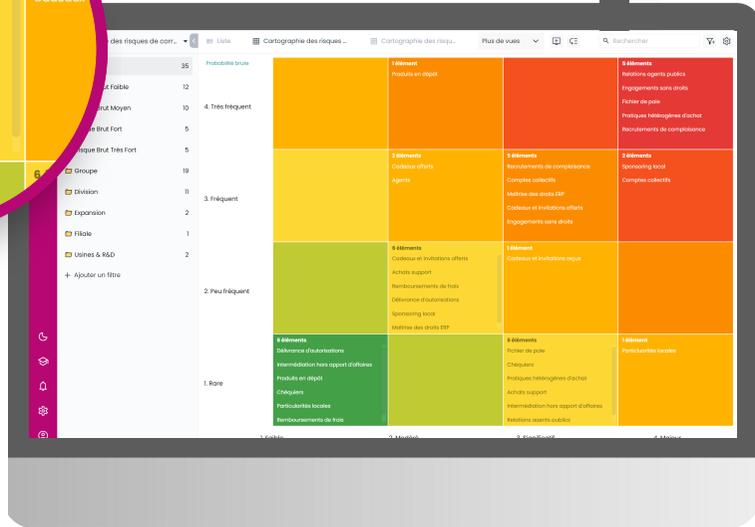
Renouvellement

Et enfin le renouvellement du tiers, lorsque l'évaluation arrive à échéance, et que l'organisation est toujours en relation avec le tiers



Dans le cadre de la mise en oeuvre de ce dispositif, il est ainsi déterminant de définir en amont les principes d'organisation ainsi que les critères qui permettront de choisir le niveau d'évaluation adapté à chaque tiers en fonction des risques qu'il représente :

- Organisation et définition des rôles et responsabilités dans les vérifications et contrôles des tiers, notamment les principes d'escalade
- Définition des catégories de risques et de leurs critères d'évaluation et de hiérarchisation.
- Définition des niveaux de procédures d'évaluation en fonction du niveau de risque identifié : fréquence des diligences, choix d'outils pertinents et proportionnés (questionnaires, bases de données spécifiques, consultation des données publiques, entretiens, audit sur place, analyse de documents administratifs et financiers...)



L'évaluation des tiers, un dispositif complexe à mettre en œuvre

Malgré l'importance stratégique de l'évaluation des tiers, cette procédure reste, avec les contrôles comptables, « l'un des piliers les moins déployés et les plus difficiles à mettre en œuvre ».

Selon la 4^{ème} édition 2023 du baromètre Grant Thornton portant sur la maturité des dispositifs anticorruption, seules 45 % des entreprises se considèrent conformes en matière d'évaluation des tiers, 7 ans après la publication de la loi Sapin 2 (contre 75 % pour le code de conduite ou le dispositif d'alerte). Et seuls 29 % des répondants estiment avoir un dispositif efficace.

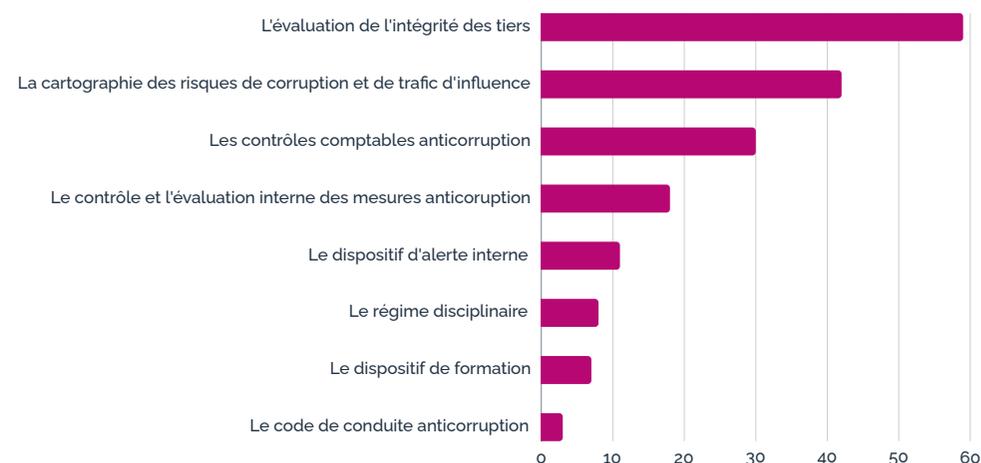
Si les chiffres diffèrent, **le diagnostic national sur les dispositifs anticorruption dans les entreprises**, réalisé par l'Agence Française Anticorruption, **arrive à la même conclusion : en septembre 2022**, seules 66 % des entreprises interrogées – assujetties ou non à l'article 17 de la loi Sapin 2 - avaient mis en place une procédure d'évaluation de l'intégrité anticorruption de ses tiers. Soit 20 points de moins que le pourcentage d'entreprises ayant déployé un code de conduite interne, un dispositif d'alerte interne et des actions de formation.



Pourquoi l'évaluation des tiers est-elle complexe à déployer ?

Pour 59 % des entreprises, l'évaluation de l'intégrité des tiers est la mesure anticorruption la plus difficile à mettre en œuvre. Les entreprises invoquent « les importantes ressources humaines et financières nécessitées par l'évaluation des tiers, en raison notamment d'une volumétrie importante de tiers et d'opérations à évaluer ». Certaines pointent également « le risque que ces évaluations engendrent des difficultés dans les relations avec leurs tiers ».

Quelles sont les mesures qui vous semblent les plus difficiles à mettre en œuvre ?



Source: https://www.agence-francaise-anticorruption.gouv.fr/files/files/2022%2009%2020_Diagnostic%202022_DAC%20entreprises_vdef.pdf
4^{ème} baromètre Grant Thornton – décembre 2023 – La maturité des dispositifs anticorruption (à télécharger sur <https://www.grantthornton.fr/fr/insights/articles-et-publications/2023/la-maturite-des-dispositifs-anticorruption/>)

L'évaluation des tiers en 5 étapes : des niveaux de complexité à chaque étape

D'un point de vue opérationnel, une évaluation des tiers efficace s'effectue en 5 étapes. Chaque étape présente sa propre complexité de par le nombre d'acteurs mobilisés et de par la diversité et la volumétrie des données à collecter et analyser.

Il existe également autant de processus et de méthodes d'évaluation des tiers que d'organisations, en fonction de leurs spécificités, de leurs secteurs d'activité et des risques associés, ainsi que de leur vulnérabilité. **Focus sur nos observations et retours d'expérience.**

Étape 1 : création du tiers et dédoublonnage

La première étape consiste à identifier et recenser les tiers, en évitant les doublons. Cette étape est complexe en raison du nombre d'acteurs engagés et de la volumétrie des données à collecter. Mal structurée, la "chasse aux doublons" peut s'avérer une opération particulièrement délicate et chronophage.



1/ La création des tiers mobilise de nombreux acteurs et bases de données. Elle peut être effectuée :

Soit par un opérationnel qui souhaite engager une relation avec un tiers (fournisseur, partenaire, acheteur, client, donneur d'ordres, bénéficiaire de subventions...)

Soit par un membre d'une Direction (Direction Juridique, Direction Achat...) sur la sollicitation d'un opérationnel, via un circuit interne de demande d'évaluation des tiers.

Soit par import automatique d'une autre base de données (outil SRM de gestion des fournisseurs, outil de pilotage ERP...) : l'importation peut s'effectuer en masse par fichier plat ou en temps réel via l'interface API de connexion.

Étape 1 : création du tiers et dédoublonnage

2/ La **fiche d'identification du tiers** peut contenir des informations très variées, en fonction des spécificités de l'organisation :

- **La typologie et la catégorie de tiers** (fournisseurs, partenaires, clients...) : ces informations déterminent la nature des questionnaires, des seuils, voire des workflows d'intégration et de validation des données.
- **L'identification du tiers** : il s'agit de recenser pour chaque tiers, et selon ses caractéristiques propres, raison sociale, pays, numéro d'immatriculation (SIREN, TIN, DUNS...), code interne, code externe d'un outil de screening, etc.
- **Les personnes habilitées à créer et visualiser le tiers** (collaborateur d'une même filiale et/ou d'un même profil). Un opérationnel ne voit généralement que les évaluations qu'il a créées. Dans certaines organisations toutefois, l'ensemble des opérationnels d'une même filiale auront accès à l'intégralité des évaluations réalisées au sein de la filiale. Les droits sont par ailleurs généralement gérés au niveau de l'entité (filiale, région, branche, BU,...). L'équipe Conformité Groupe a une visibilité sur l'ensemble des évaluations de l'Organisation.
- **Les champs complémentaires** et les spécificités du tiers.

3/ Le **dédoublonnage** ne consiste pas à supprimer les doublons, sans réflexion préalable. Le choix de dédoubler ou non les tiers **peut dépendre de plusieurs facteurs** :

- **Le type de collaboration envisagée avec le tiers** : une organisation peut collaborer avec un tiers sur plusieurs types de prestations. Or, une évaluation valide sur une prestation spécifique peut ne pas être valide pour une autre prestation qui présenterait un caractère plus risqué.
- **Le pays d'intervention** : une évaluation valide pour un pays ne l'est pas forcément pour un autre pays, au regard du contexte international et des réglementations locales.
- **L'antériorité de l'évaluation** : la période de validité d'une évaluation est variable, généralement de un à trois ans. Si, pour un même tiers, une nouvelle évaluation est créée avant la fin de validité de la première, le dispositif doit permettre de gérer et d'arbitrer ce doublon temporaire. Au contraire, si une évaluation arrive en fin de validité, le dispositif doit permettre de créer une nouvelle évaluation et de l'identifier comme étant celle prenant la suite de la première.
- **Les faux-positifs** : l'organisation doit pouvoir gérer les faux-positifs (homonymes, changements de raison sociale...) via une analyse manuelle, notamment si elle recourt à une base de données externe.
- **Pour faciliter l'étape de dédoublonnage**, il est parfois effectué une "**recherche floue**" sur des informations qualifiant le tiers, notamment le numéro d'immatriculation et la raison sociale : en cas d'éventuels doublons, un message d'alerte informe qu'une évaluation similaire existe et donne les coordonnées de l'équipe Conformité de l'entité concernée afin de préciser des prochaines étapes à mener.

Étape 2 : analyse initiale et collecte d'informations

De même que pour l'identification et la création des tiers, l'analyse initiale et la collecte d'informations riment avec diversité et volumétrie, notamment des acteurs et des données.

En pratique, **l'analyse et la collecte des informations** peuvent s'effectuer :

Via une intervention humaine : les opérationnels peuvent intégrer directement les informations connues du tiers (raison sociale, Siret, adresse, ...) et/ou le solliciter via un questionnaire en ligne sécurisé, adapté à la prestation. Le contenu du questionnaire peut varier selon des critères spécifiques, comme le type de tiers (fournisseur, client, bénéficiaire de dons/mécénats/sponsoring, contrepartie, représentant traitant avec des agents publics...)



Via des outils de screening (base de données externes) : Les screenings peuvent être réalisés avant toute évaluation, ou après une collecte manuelle d'informations afin de limiter leur nombre et réduire le budget associé. Le contenu des informations recueillies dépend de chaque projet. Pour un même tiers, les organisations peuvent avoir besoin de collecter des informations plus ou moins détaillées ou à un niveau de granularité différent, en fonction des risques identifiés.

Ces deux méthodes sont souvent combinées. Le croisement des informations déclarées par les tiers et des données collectées via des bases externes fiabilise les données.

Étape 3 : scoring, contrôles et vérifications



Une fois les tiers identifiés et les données collectées, l'évaluation des tiers entre dans sa **phase concrète**. Pour chaque tiers, les niveaux de risque associés sont évalués via une méthode de scoring, c'est-à-dire l'attribution d'une note sur une échelle de risques prédéfinie.

En pratique, **les modalités de scoring sont spécifiques à chaque organisation**. Toute organisation doit déterminer en amont ses propres pré requis quant aux niveaux de scoring ainsi qu'au cadencement de sa réalisation :

La définition des niveaux de scoring (3 à 5 niveaux en général) : les niveaux de scoring sont établis par l'organisation selon différents critères :

- Des critères automatiques définis en amont, croisant les informations collectées, le score de corruption CPI du pays concerné, le montant de la transaction, etc. Au sein de certaines organisations, chacune des entités peut avoir sa propre matrice d'évaluation, fondée sur des critères qui lui sont propres.
- Des critères faisant l'objet d'un arbitrage manuel, via des workflows de validation et d'escalade spécifiques.

La définition du cadencement de la réalisation du scoring : une nouvelle fois, plusieurs choix s'offrent à l'organisation. Elle peut :

- Décider que chaque tiers sera scoré et analysé de façon identique, quels que soient le type et le montant de la prestation ou le pays.
- Mettre en place un dispositif adapté de scoring, organisé en plusieurs étapes. Par exemple, elle peut choisir de réaliser un premier scoring avec les principales informations collectées sur le tiers en début d'analyse, puis un second scoring avec des données complémentaires plus précises, et enfin une dernière analyse avec l'ensemble des informations recueillies.

De la même façon, **les modalités liées aux contrôles et aux vérifications** peuvent considérablement varier d'une organisation à une autre. À titre d'illustration, les contrôles et vérifications peuvent être effectués :

- **De manière automatique, via une base de données externe** : les alertes identifiées sur un tiers ou ses bénéficiaires effectifs sont alors renvoyées selon une grille de risque. Cette approche permet de traiter plus rapidement les tiers, mais réduit la fiabilité des contrôles.
- **De manière manuelle, par un ou plusieurs profils** : les contrôles et vérifications des données collectées peuvent être réalisés (automatiquement ou manuellement) par l'opérationnel en relation avec le tiers. Ils peuvent également être effectués par l'équipe Conformité en charge de vérifier la conformité des informations les plus sensibles.

Ces travaux peuvent être réalisés en une ou plusieurs étapes. Des examens complémentaires et nécessaires sont ainsi parfois engagés par l'équipe Conformité. Celle-ci peut être amenée à solliciter le tiers.

Étape 4 : revue de conformité et mesures de mitigation, validation et signature

En pratique, les revues de conformité peuvent s'effectuer :

- À l'aide d'une grille de « Red Flags », via des signaux d'alerte très spécifiques à chaque organisation.
- Par un ou plusieurs profils (opérationnel, juriste, conformité) : chacun doit répondre à un questionnaire spécifique à son activité et expertise.
- Avec un système d'escalade en fonction de la nature et de la complexité de l'évaluation du tiers : ce système peut impliquer, par exemple, les équipes Conformité locales (par pays, par région...) et l'équipe "centrale" en charge de la Conformité au sein de l'organisation.

Les mesures de mitigation quant à elles consistent à réduire la vulnérabilité de l'organisation en prévenant et réduisant les risques identifiés. Ces mesures peuvent être parfois gérées en amont de l'évaluation, après la validation avec réserve d'un tiers ou encore pendant toute la durée de l'évaluation.



Les mesures de mitigation sont créées :

- Manuellement, par différents profils (opérationnel, juriste, conformité).
- Ou automatiquement en fonction de critères prédéfinis : par exemple, une alerte remontée sur un bénéficiaire effectif déclenche automatiquement la création d'une mesure de mitigation sur ce tiers.

Ces mesures de maîtrise des risques peuvent exiger la mise en place d'un système d'escalade en fonction de la nature et de la complexité de l'évaluation du tiers. De même que pour les revues de conformité, elles peuvent impliquer les équipes Conformité locales (par pays, par région...) et l'équipe centrale chargée de la Conformité au sein de l'organisation.

Étape 4 : revue de conformité et mesures de mitigation, validation et signature

Le workflow associé à ces mesures de mitigation est plus ou moins impactant, en fonction du choix de l'organisation.

Plusieurs options sont possibles :

- **Suivre les mesures de mitigation** à part et les intégrer dans un outil centralisé de suivi des évaluations uniquement à titre informatif.
- **Recourir directement à un module de plan d'action** pour suivre et piloter l'avancement de l'ensemble des mesures.
- **Empêcher la validation d'une évaluation**, tant qu'une mesure de mitigation critique est ouverte.

Une fois l'évaluation finalisée, elle peut être validée selon différentes procédures, en fonction de la structuration de l'organisation :

- Validation automatique à la fin du processus d'évaluation.
- Validation par l'approbation d'un utilisateur, que ce soit l'opérationnel ou l'équipe Conformité.

Une même organisation peut définir **plusieurs procédures de validation en fonction de la criticité et des niveaux de risques** associés au tiers. Cela se traduit souvent par **la mise en place d'une procédure de validation en escalade** à plusieurs niveaux, associée à **un workflow personnalisé**.

Les signatures sont en général électroniques avec une historisation des dates et des noms du ou des signataire(s).

Étape 5 : renouvellement d'une évaluation

Le processus de renouvellement d'une évaluation est initié selon le choix retenu par l'organisation :

- **Automatiquement** en fonction de la date d'échéance de l'évaluation.
- **Manuellement** par un utilisateur ayant besoin de renouveler un tiers avec lequel il est en relation.

Lors du renouvellement de l'évaluation, l'objectif « gain de temps » est prioritaire, tout en garantissant la pertinence du processus et des données.



Pour optimiser le temps des utilisateurs, les informations copiées depuis l'évaluation à renouveler sont parfois :

- **Limitées** : cela permet de se concentrer uniquement sur les informations qui n'ont à priori pas changé (raison sociale, adresse, type de tiers...) mais cela oblige les utilisateurs à ressaisir les informations clés.
- **Complètes** : cela permet de maximiser le gain de temps et de productivité sur le renouvellement, au risque de ne pas récupérer les informations à jour.

Le renouvellement est parfois associé à un contrôle des écarts entre l'ancien et le nouveau questionnaire, afin de faire gagner du temps à l'analyste chargé de la revue de conformité.

Les 8 freins à l'évaluation des tiers

01

La volumétrie et la diversité des données à collecter, croiser et analyser.

02

Le nombre et l'hétérogénéité des bases de données à exploiter.

03

Le nombre élevé et la nature multiple des risques à recenser et hiérarchiser.

04

Le volume élevé de tiers à traiter.

05

L'exigence d'exhaustivité dans la collecte et le traitement des données.

06

La personnalisation des procédures applicables aux différents tiers.

07

La charge de travail et les tâches administratives chronophages et répétitives.

08

Le nombre de collaborateurs et de tiers à embarquer.





L'outil digital au service d'une évaluation des tiers efficace : Enjeux et choix

Digitaliser l'évaluation des tiers : pourquoi est-ce incontournable ?

Volumétrie, complexité et diversité des données et des workflows sont un des freins à l'évaluation des tiers. La digitalisation offre aujourd'hui **des solutions logicielles performantes pour lever ces contraintes et sécuriser la lutte contre la corruption.**

Grâce à un outil digital pertinent, toutes les organisations publiques et privées sont en capacité de déployer des mesures anticorruption efficaces et adaptées à leurs spécificités. À la clé, de véritables gains de temps et de productivité, pour une évaluation des tiers efficace et simple. Libérés des tâches chronophages, les experts se recentrent sur leurs missions à forte valeur ajoutée. **L'enjeu ? Bien choisir son outil.**



Excel or not Excel ?

Nombre d'organisations se tournent encore vers Excel pour réaliser leur cartographie des risques et gérer l'évaluation de leurs tiers. Si ce logiciel ne manque pas d'atouts, il présente néanmoins certaines limites, qui peuvent être levées grâce à une solution logicielle dédiée, flexible, performante et personnalisée.

Excel vs solution digitale

	Excel	Solution digitale
Personnalisation de l'outil	Personnalisation macro	Personnalisation flexible
Restitution des données	Statique (tableaux, graphiques,..)	Dynamiques et interactives, personnalisables
Travail collaboratif	✗	✓
Automatisation de l'outil	Une mise à jour chronophage et un risque élevé d'erreurs humaines	Des fonctionnalités de pilotage, de suivi et de validation automatisées
Sécurité des données	✗	✓
Hiérarchisation des droits	✗	✓
Ergonomie, intuitivité, flexibilité de l'outil	✗	✓
Intégration de modules complémentaires	✗	✓
Suivi des actions	✗	✓
Importation de bases de données externes	✗	✓
Collecte des données	Une base de données performante mais n'offrant qu'une intégration limitée des données	Un logiciel adapté pour la collecte et la consolidation de nombreuses données issues de sources très diverses

La solution Values Associates d'évaluation des tiers : performance et flexibilité

En un temps de déploiement record, chaque organisation peut accéder à une solution digitale performante, innovante et tenant compte des spécificités de son contexte, quels que soient les choix retenus pour :

- **Chacune des étapes de l'évaluation** : création du tiers et dédoublement, analyse initiale et collecte des informations, scoring, contrôles et vérifications, revue de conformité, mesures de mitigation, validation et signature, renouvellement)
- **Le pilotage du dispositif**



Collaborative



Personnalisable



Intuitive



Flexible

La plateforme digitale proposée par Values Associates **s'adapte à chacune des orientations** que vous aurez retenues pour **gérer et piloter votre dispositif d'évaluation des risques**. Tout est paramétrable pour s'adapter à votre contexte (principes d'évaluation, catégories de tiers, workflow d'évaluation, questionnaires d'évaluation, tableaux de bord et restitutions).

Ce qu'apporte notre solution digitale :

- **Une personnalisation** des risques et des modalités de hiérarchisation, ainsi que des procédures d'évaluation des tiers associées.
- **Une intégration en masse rapide et automatique** des données et des tiers présents dans les bases.
- **Des questionnaires interactifs et personnalisables** pour pré-qualifier automatiquement les tiers, les classer en groupes de risques, et indiquer automatiquement la procédure d'évaluation applicable.
- **Une collecte et un traitement simplifiés** d'un volume élevé de données, provenant de sources diverses, internes ou externes.
- **Une automatisation des tâches chronophages** de suivi et de relances.
- **Une centralisation et historisation** des données dans une base unique.
- **Un pilotage en temps réel** avec une vue 360° sur le dispositif et l'organisation de workflows et de délégation de tâches.
- **Un suivi du dispositif d'évaluation des tiers** via des tableaux de bord et une bibliothèque de datavisualisation actualisés en temps réel, interactifs et personnalisables par profils
- **Une solution évolutive, modifiable et personnalisable** en fonction de l'évolution des tiers et des risques, et des besoins métiers.
- **L'intégration de modules complémentaires** pour maîtriser l'ensemble de la chaîne des risques de corruption (cartographie des risques, procédures de contrôles comptables, cadeaux offerts et reçus, questionnaire AFA...)

Le « no code » : réactivité, autonomie, personnalisation pour une évaluation des tiers simple et rapide !



Grâce à la technologie « no code » la réalisation d'une application personnalisée est plus simple, plus rapide, et ne fait aucune concession sur les fonctionnalités, l'expérience utilisateur, ou encore sur la sécurité. C'est avec cette technologie que nous avons décidé de concevoir notre socle logiciel.

Le temps accordé pour le paramétrage d'un projet est divisé par 3 à 4 avec une technique No Code comparé à un développement classique.

La phase de conception reste la même, avec des ateliers de travail, la rédaction des spécificités fonctionnelles et détermination des besoins.

Planning du projet en paramétrage **classique**

Conception

Planning du projet en paramétrage **No Code**

Conception

La partie mise en œuvre en revanche est impactée. En effet, le temps dédié à cette phase peut être divisé par 10 en passant par un développement No Code, tout en paramétrant l'app.

Planning du projet en paramétrage **classique**

Conception

Mise en oeuvre

Planning du projet en paramétrage **No Code**

Conception

Mise en oeuvre

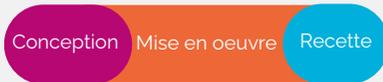
Le « no code » : réactivité, autonomie, personnalisation pour une évaluation des tiers simple et rapide !

Enfin la **partie recette** est également **plus rapide (environ 2x)**, car on se concentre sur la recette fonctionnelle, toute la **partie technique étant déjà fiabilisée**.

Planning du projet en paramétrage **classique**



Planning du projet en paramétrage **No Code**



En résumé, le développement de No Code est un moyen de **paramétrer une application sans coder**, en un temps record.

Planning du projet en paramétrage **classique**



Gestion de projet

Planning du projet en paramétrage **No Code**



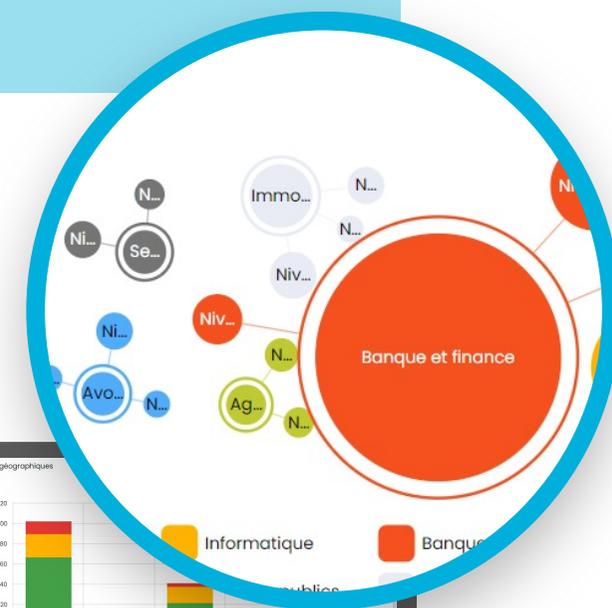
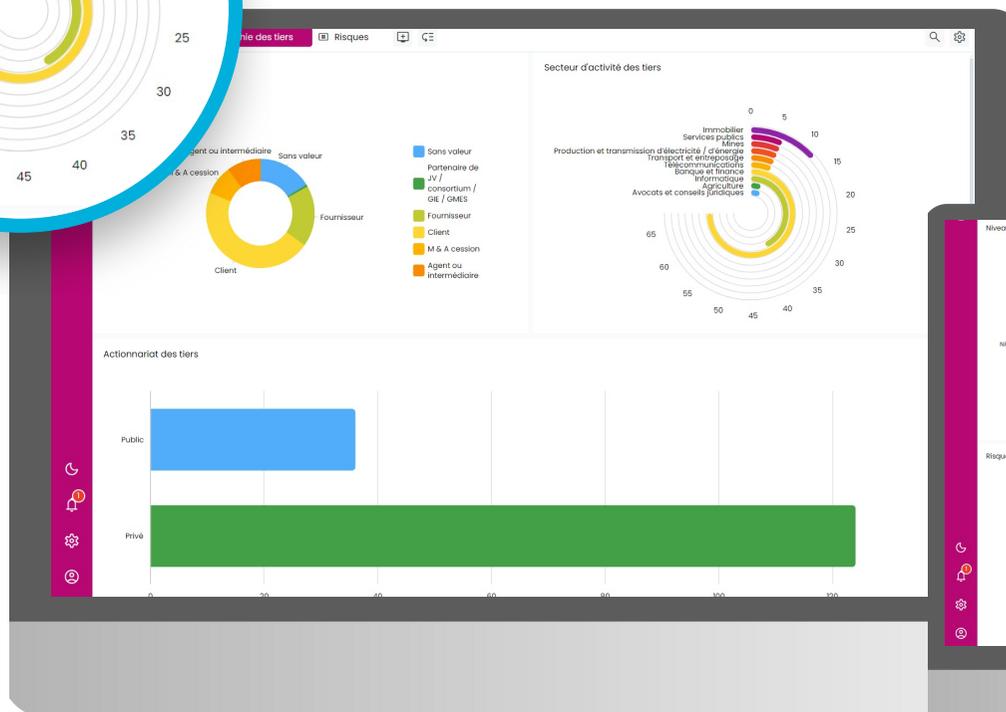
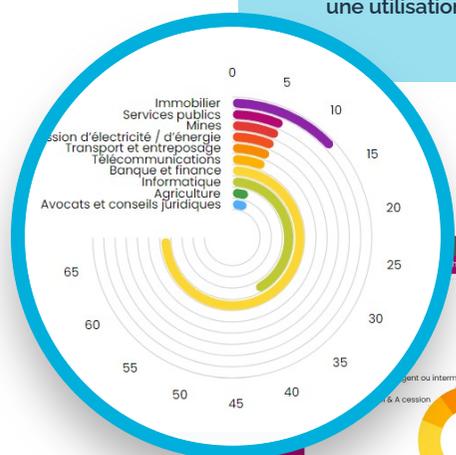
Gestion de projet

Votre solution d'évaluation des tiers accessible en un temps record !

Grâce à cette technique, nos experts paramètrent **en un temps record la plateforme d'évaluation des tiers**, totalement personnalisée à votre contexte. **Sans aucun compromis avec vos exigences**, notre outil intègre par défaut toutes les fonctionnalités fondamentales de l'évaluation des tiers, ajustées selon les choix et orientations que vous aurez retenus en matière de mise en œuvre de votre dispositif, pour une utilisation optimale, collaborative et intuitive.

Avec notre solution digitale, **c'est le logiciel qui se modèle à votre organisation**, vos utilisateurs et vos exigences, et non l'inverse. **La prise en main est rapide**, accompagnée par des vidéos et tutoriels.

Le « no code » permet de **personnaliser l'outil sans limite, en toute autonomie**, avec agilité et réactivité. L'outil peut évoluer dans le temps sans contraintes, en fonction des changements réglementaires et des besoins métiers.



Paroles d'expert Yann Soudy

Directeur Associé de Values Associates



« Toujours à la recherche de la solution la plus performante et simple pour ses clients, Values Associates a fait le choix du « no code ». Une technologie de développement qui connaît un succès grandissant. Sa proposition de valeur est forte : permettre à chacun d'accéder à une solution digitale concrète, performante, sur-mesure et évolutive, et ce sans savoir coder. **Via des interfaces visuelles, simples et intuitives**, chacun peut, armé de curiosité et de motivation, développer rapidement et en toute autonomie un logiciel répondant à ses besoins.

Avec le « no code », la personnalisation et l'adaptation aux enjeux spécifiques de chaque organisation est plus simple, plus rapide, sans aucune concession sur les fonctionnalités, l'ergonomie, l'expérience utilisateur ou la sécurité.

S'il éveille les rêves les plus fous, le « no code » a ses limites. S'il permet de déployer une solution digitale en un temps record, **l'étape de conception ne doit pas être négligée**. C'est là que réside toute la valeur ajoutée de l'application.



L'animation des ateliers, la modélisation des données, la spécification des parcours utilisateurs, la formalisation des règles de gestion, et plus largement des spécifications fonctionnelles, seront toujours nécessaires, tout comme une gestion de projet rigoureuse. Pour ne pas se perdre dans les larges possibilités offertes par cette technologie, **l'application doit être pensée en amont, en tenant compte des impacts de toute modification.**

La technologie « no code » apporte toutefois une réelle plus-value dans le déploiement d'outils digitaux, surtout lorsqu'il s'agit de **digitaliser des dispositifs complexes**, à l'image de l'évaluation des tiers. Le no code répond aux exigences des organisations en matière de flexibilité, d'ergonomie et de personnalisation. Il permet de s'équiper d'une solution collaborative à coût réduit grâce à des délais réduits de réalisation. Cette technologie apporte également un grand confort pour les collaborateurs, **en leur permettant de faire évoluer rapidement et en toute autonomie des applications métiers** qui répondent à leur quotidien professionnel, au contexte de leur organisation et de leur fonction.

Avec le « no Code », c'est désormais l'application qui se forme aux processus de l'organisation et non plus l'inverse. Un grand pas dans le monde du développement informatique, que Values Associates aide ses clients à franchir, avec expertise et agilité. »

Choisir la solution digitale d'évaluation des tiers de Values Associates, c'est choisir un logiciel :



100 % Simple et intuitif

L'expérience utilisateur avant toute chose : tout est intuitif, visuel, simple et facile d'utilisation



100 % Sécurisé

Aucune impasse sur les enjeux de sécurité, de pérennité et de respect de vos pré-requis IT



100 % Made in France

La conception, le développement, la maintenance et l'hébergement gérés en France, entre Paris et Nevers



100 % Personnalisé

Des possibilités infinies de personnalisation de votre application, fonctionnalités et ergonomie



Compliance officer

« Extrêmement satisfait du travail réalisé par Values Associates et ses équipes, toujours agréables, très compétentes et réactives. »



Innovation Project Manager

« Values Associates est un partenaire de confiance, qui nous a accompagné sur le déploiement de notre projet en s'adaptant à nos besoins et en faisant preuve d'une grande flexibilité. »



Conclusion



Values Associates : la digitalisation intuitive, au service des métiers du risque et de la conformité

2007

Spécialiste du traitement
et de la **visualisation de
données** et la mobilité

2014

Lancement de l'activité
de création d'**applications
métiers** personnalisées
et data-driven

2017

Premiers **awards**
(Innovation, Data
visualisation)

2019

Partenariat avec le Groupe
Mazars labellisé **French Tech**
Membre du pôle de
compétitivité **Cap Digital**

Depuis 15 ans, Values Associates développe des solutions digitales pour simplifier et optimiser les activités des métiers du risque et de la conformité. **Les activités d'audit, de contrôle ou de conformité se prêtent particulièrement à la digitalisation.**

Elles sont par nature transversales. Elles mobilisent des collaborateurs qu'il faut animer. Elles reposent sur des travaux de collecte d'informations et de restitution de preuve.

Notre raison d'être : soutenir la performance et la sécurité des organisations grâce à **des solutions digitales 100 % intuitives, évolutives, personnalisées et sécurisées.**

Équipe à taille humaine basée en France, nous répondons avec réactivité et agilité à chaque besoin, explorant sans cesse de nouvelles pistes innovantes pour améliorer votre performance. **Nos solutions digitales sont hébergées en France pour plus de sécurité et de fiabilité.**



Une demande de démonstration ?
Un devis ?
Des questions sur notre solution
d'évaluation des tiers et notre approche ?

N'hésitez pas, contactez nous !

Louis FREMONT

06 67 67 57 19

louis.fremont@values-associates.com



Notre formulaire
de contact

